

Rapport d'évaluation

Évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études (PIEP)

du Collège de Bois-de-Boulogne

Faite à l'occasion de l'évaluation par l'établissement
du programme

Sciences, lettres et arts (700.01)

Mai 2001

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Introduction

L'évaluation de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) du Collège de Bois-de-Boulogne s'inscrit dans une opération menée par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) auprès de l'ensemble des collèges qui offrent un programme conduisant à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC). La Commission a demandé à tous ces établissements de procéder, au cours de l'année 1998-1999, à l'évaluation en profondeur d'un programme menant au DEC en appliquant leur propre politique et de lui transmettre un rapport portant à la fois sur le programme évalué et sur l'application de leur PIEP.

Le Collège de Bois-de-Boulogne a évalué le programme *Sciences, lettres et arts* (700.01) et il a transmis son rapport ainsi que celui traitant de l'autoévaluation de l'application de sa PIEP à la Commission qui les a reçus le 11 juillet 2000. Un comité composé de quatre membres et dirigé par un commissaire¹ a analysé ce rapport et effectué une visite à l'établissement les 11 et 12 décembre 2000. À cette occasion, le comité a rencontré la direction de l'établissement, des membres du conseil d'administration et de la commission des études, le comité d'autoévaluation ainsi que des professeurs² des différentes disciplines de la formation spécifique et générale.

La Commission a évalué l'application de la PIEP du Collège de Bois-de-Boulogne selon les critères annoncés dans le *Cadre de référence*, publié en 1994³, soit la conformité et l'efficacité, et selon les précisions données dans sa correspondance avec les collèges.

Le présent rapport expose les conclusions auxquelles en est arrivée la Commission au terme de ses travaux. Après une brève description du Collège, de sa PIEP et du programme évalué, le document présente les résultats de l'évaluation faite par la Commission. Elle porte ainsi jugement sur la conformité et l'efficacité de l'application de la politique.

-
1. Outre le président de la Commission, M. Jacques L'Écuyer, le comité regroupait M. Bernard Boulet, responsable du programme Sciences, lettres et arts au Cégep de Sainte-Foy, M. Paul Careau, conseiller à l'apprentissage au Collège Mérici et M. Pierre Matteau, ex-directeur des études. Le comité était assisté d'une agente de recherche de la Commission, Lili Losier, qui agissait à titre de secrétaire.
 2. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.
 3. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'études. Cadre de référence*, octobre 1994, 25 p.

Le collège, sa politique et le programme évalué

Le Collège de Bois-de-Boulogne, un établissement public situé à Montréal, offre quatre programmes préuniversitaires et autant de programmes techniques conduisant à l'obtention d'un DEC.

La politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) du Collège a été évaluée par la Commission en février 1997. À cette occasion, la CEEC jugeait que cette politique contenait les composantes et les éléments essentiels à la réalisation d'évaluations de qualité et à la prise en compte de cette fonction d'évaluation dans la gestion des programmes d'études. La Commission notait la présence de conditions de réussite de l'évaluation, la présentation complète des étapes du processus d'évaluation et l'attention portée à l'évaluation du processus lui-même. Elle signalait par ailleurs que la participation des professeurs aux étapes importantes du processus gagnerait à être définie plus explicitement.

En juin 1993, le Collège s'associait à deux autres établissements, en partenariat avec une université, afin d'expérimenter le programme intégré *Sciences, lettres et arts*. Ce programme, offert par le Collège depuis 1994, vise à « donner une formation préuniversitaire structurée, intégrée, large, exigeante et polyvalente, préparant au plus grand nombre possible de programmes universitaires »⁴. Quatorze objectifs ont été retenus et ils portent principalement sur l'acquisition des connaissances de chacun des champs de savoir (Sciences, Sciences humaines, Lettres et arts), sur le développement des habiletés fondamentales et sur l'intégration des apprentissages. Le programme offert par le Collège compte 58 2/3 unités. Il comprend des cours de formation générale au contenu enrichi, des cours de formation spécifique ainsi que des activités dites « complémentaires » et « communautaires ». L'épreuve synthèse du programme se tient lors de l'activité d'intégration qui s'étale sur deux trimestres (2^e année du programme). Entre 1994 et 1997, le Collège a accueilli 271 élèves, dont 110 pour cette dernière année. Le nombre d'inscriptions a connu depuis une baisse, passant de 84 en 1998 à 69 en 1999. Les conditions d'admission sont exigeantes car le but visé est d'attirer une clientèle ayant obtenu des résultats scolaires supérieurs à la moyenne. La sélection rigoureuse des étudiants, les approches pédagogiques particulières, l'interdisciplinarité ainsi que le recours à la perspective historique comme fil conducteur constituent des caractéristiques de la formation offerte. Par ailleurs, le ministre de l'Éducation a depuis peu accordé au programme un statut régulier, mettant fin ainsi à l'expérimentation du programme.

4. COLLÈGE DE BOIS-DE-BOULOGNE, *Guide de l'étudiant 1998-1999*, p. 112.

Évaluation de l'application de la PIEP

La conformité

La conformité exprime le rapport de concordance entre la démarche suivie par le Collège et le contenu de sa politique. Elle est successivement examinée sous l'angle du choix du programme à évaluer, de l'utilisation du système d'information sur les programmes d'études et du déroulement du processus d'évaluation.

Le choix du programme à évaluer

La décision de retenir le programme *Sciences, lettres et arts* repose sur les éléments suivants : des huit programmes offerts par le Collège, trois avaient déjà été évalués à la demande de la Commission, les autres étaient en révision ou en implantation; des données nécessaires à l'évaluation de ce programme étaient disponibles; l'occasion offerte permettait de dresser un bilan après cinq années d'expérimentation et d'identifier les aspects pouvant être améliorés. Le Collège s'est prévalu de la disposition suivante de sa politique institutionnelle d'évaluation des programmes soit : «des événements conjoncturels impliquent des changements majeurs dans la mise en œuvre future d'un programme mieux ajusté aux besoins ». Le Collège comptait apprécier l'expérimentation du programme et ce, dans la perspective où ce programme était susceptible d'obtenir un statut régulier.

Il est prévu à la PIEP que c'est le directeur des études qui détermine les programmes à évaluer, après avoir reçu un avis de la Commission des études. Dans le cas présent, cette dernière a été consultée sur le choix du programme lorsqu'elle a donné son avis sur le devis d'évaluation.

Le système d'information sur les programmes d'études

Au début de l'évaluation du programme, peu de données provenant du système d'information sur les programmes d'études étaient disponibles. Par conséquent, le Collège n'a pu utiliser le tableau de bord prévu à la PIEP pour procéder à l'identification des enjeux et des questions d'évaluation. Toutefois, les données nécessaires aux travaux d'évaluation, et provenant de différentes sources (services du Collège, comité du programme, les universités), ont été facilement obtenues.

Simultanément aux travaux d'évaluation, le Collège a poursuivi le développement du système d'information. Il est maintenant en mesure de fournir un tableau de bord pour chaque programme, contenant notamment des données comparatives avec les autres collèges faisant partie du Service régional d'admission du Montréal métropolitain (SRAM). Les renseignements colligés ont trait à l'admission, à l'inscription, aux taux de persévérance et de diplomation, à la réussite des cours et à l'effectif étudiant. Il reste au Collège à intégrer des données sur le placement et sur l'admission à l'université pour compléter le tableau de bord. La Commission note que les données fournies par le SRAM présentent un intérêt sur le plan comparatif et qu'elles permettent de dresser un portrait du programme, mais ces données ne sont disponibles que six mois après leur compilation. La Commission invite le Collège à poursuivre le développement de son système d'information sur les programmes en portant une attention particulière aux données qui proviennent de l'interne, de façon à connaître rapidement l'« état de santé » d'un programme et à être en mesure d'en suivre plus étroitement l'évolution.

Le déroulement du processus d'évaluation

Le comité d'évaluation du programme regroupait quinze personnes dont sept professeurs, le coordonnateur du programme, deux étudiants et un diplômé, deux professionnels, la personne responsable du Service des programmes et de l'évaluation et une personne-ressource externe. Les fonctions assignées au coordonnateur du Service des programmes et de l'évaluation (président du comité) et au conseiller à l'évaluation (secrétaire) qui sont prévues à la PIEP n'ont pu être réellement exercées en raison de changements organisationnels et de la vacance de certains postes. Les documents du Collège sont imprécis quant à ceux qui ont assumé ces responsabilités, car tantôt la personne-ressource cumule les deux fonctions, tantôt le directeur des études agit à titre de président du comité. Après la visite, la Commission en arrive à la conclusion que la personne-ressource a exercé un rôle important dans l'opération d'évaluation et qu'elle a dirigé les travaux du comité. Mis à part ces écarts, dus principalement au contexte ayant prévalu lors de l'évaluation, la Commission considère que la composition du comité correspond, dans l'ensemble, à celle prévue à la politique du Collège.

D'après la PIEP, le comité d'évaluation « est chargé de mener à bien tous les travaux nécessités par l'évaluation... »⁵. Le contexte lié au boycott par les professeurs, dans le cadre de la négociation des conditions de travail, a certes nui à une participation assidue de la part des enseignants. Les travaux du comité ont porté exclusivement sur l'étude du devis

5. COLLÈGE DE BOIS -DE-BOULOGNE, *Politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études*, adoptée par le conseil d'administration le 26 novembre 1996, p. 5, art. 8.6.

d'évaluation et sur la validation des conclusions et des recommandations. Quelques personnes du comité ont procédé au choix des questions d'évaluation. En raison du contexte, le Collège a préféré attendre la levée du boycott pour permettre aux professeurs de valider le rapport. La personne-ressource a réalisé les étapes suivantes : collecte des données, identification des constats, analyse, conclusions et recommandations. Parmi les modifications envisagées à la politique, le Collège envisage d'associer le comité d'évaluation à la détermination des questions à examiner. Il entend également revoir et délimiter le mandat du comité d'évaluation à la critique de la démarche de collecte et d'analyse des données ainsi qu'à la production et à la validation des jugements et des recommandations. Selon le Collège, cette redéfinition du mandat correspond mieux à la réalité et elle permet d'optimiser l'utilisation de même que la répartition des compétences et de l'expertise en matière d'évaluation de programmes. La Commission note quant à elle que ce changement atténue le degré de participation et d'engagement des principaux acteurs et instances, soit les professeurs et le comité de programme, au processus d'évaluation. La Commission s'interroge sur la pertinence de cette modification compte tenu de son impact sur l'appropriation de la démarche par les professeurs, étape qui est essentielle à l'atteinte des objectifs poursuivis par une évaluation de programme.

En raison des circonstances particulières qui ont prévalu lors de l'autoévaluation, la Commission considère que le processus d'évaluation suivi par le Collège respecte, dans l'ensemble, les dispositions de la PIEP.

L'efficacité

L'évaluation de l'efficacité permet d'établir dans quelle mesure l'application de la politique contribue à assurer la qualité de l'évaluation des programmes d'études. L'examen de la Commission vise à déterminer si l'évaluation faite par le Collège a permis de porter un diagnostic adéquat sur l'état du programme et de prendre les mesures en vue d'améliorer, le cas échéant, sa mise en œuvre. De façon plus particulière, la Commission a examiné le devis d'évaluation, la collecte des données perceptuelles, la réalisation de l'évaluation ainsi que le suivi de l'évaluation du programme.

Le devis d'évaluation

Un devis d'évaluation a été préparé par la direction des études et adopté par la commission des études. Il précise les motifs du choix du programme, une description de la situation, la liste des critères, la composition du comité d'évaluation et un échéancier des travaux, mais il ne contient pas, telle qu'exigée par la PIEP, la liste des questions à examiner. La direction a plutôt choisi de déterminer, dans un deuxième temps, des questions pour chacun des critères retenus (pertinence, cohérence, méthodes pédagogiques et encadrement des élèves, ressources humaines, efficacité). Elle les a par la suite validées auprès du comité d'évaluation et soumises à la commission des études. Le Collège juge que ce déroulement convient mieux au mode de fonctionnement de l'établissement et qu'il incite le comité d'évaluation à prendre part aux travaux d'évaluation dès le début. C'est pourquoi il prévoit modifier sa politique afin d'instaurer cette pratique; la Commission reconnaît la pertinence de ce changement. Elle constate par contre que le devis d'évaluation produit par le Collège s'apparente davantage à un document administratif qu'à un outil visant à bien encadrer la démarche. Les buts poursuivis par l'évaluation, la méthodologie et les sources d'information requises gagneraient à y être précisés.

Bien que des particularités du programme aient été mentionnées au devis (le concept d'intégration des champs de savoir, le type de clientèle recrutée, la stabilité du corps professoral), le Collège a omis de préciser initialement les enjeux inhérents à la démarche d'évaluation. Des enjeux implicites se dégagent à la lecture du rapport du Collège. On y trouve, par exemple, la pertinence du programme sous l'angle de l'admission et de la poursuite des études universitaires. Outre le bilan de l'expérimentation que la direction se proposait de faire, cette dernière cherchait à cerner les dimensions de l'approche programme susceptibles d'être applicables aux autres programmes du Collège. Certains éléments auraient mérité d'être examinés attentivement. À titre d'exemple, le comité d'évaluation aurait pu porter une attention à l'impact des stratégies d'enseignement sur l'intégration des champs de savoir. L'identification d'enjeux précis, au départ, aurait certes

permis au Collège de couvrir toutes les dimensions nécessaires à l'appréciation des questions retenues et de concentrer ses travaux sur les aspects essentiels à examiner. C'est pourquoi,

la Commission recommande au Collège de préciser, dans le devis, les enjeux liés à une évaluation de programme afin, d'une part, de déterminer les critères et les questions d'évaluation pertinentes et, d'autre part, de s'assurer que tous les aspects devant être couverts fassent l'objet d'un examen attentif.

Enfin, tant la formation générale que la formation spécifique ont été examinées dans le cadre de l'évaluation, reflétant bien le caractère intégrateur et interdisciplinaire du programme *Sciences, lettres et arts*.

La collecte des données perceptuelles

Depuis l'expérimentation du programme, le coordonnateur du programme effectue un sondage annuel auprès des élèves qui terminent leur première année d'études. Ce questionnaire a été amélioré au fil des ans et il a pris, depuis 1997, sa forme définitive. Ce sondage contient des énoncés avec choix multiples sur les principaux éléments de la mise en œuvre du programme, comme la vie étudiante, la gestion du programme, les cours, la charge de travail, l'enseignement, les professeurs, les activités complémentaires, l'activité d'intégration. La Commission note cependant que les élèves sont interrogés pour chacune des disciplines alors qu'il serait plus précis et exhaustif de connaître leur opinion pour chaque cours. Pour l'évaluation du programme, le Collège s'est servi des résultats obtenus lors du sondage de la cohorte 1997 et pour lequel le taux de réponse était de 70 %.

En vue d'obtenir un portrait complet, le Collège a élaboré un autre questionnaire à l'intention de ces étudiants, qui étaient alors inscrits en 2^e année. Ce questionnaire, auquel presque tous ont répondu, reprenait des sujets abordés l'année précédente et comportait quelques questions additionnelles. Enfin, le comité d'évaluation a demandé aux dix-sept professeurs, qui étaient rattachés au programme en 1998-1999, de préciser, au moyen d'une grille, dans quelle mesure les objectifs du cours sont en lien avec l'un ou l'autre des quatorze objectifs du programme. Ces professeurs devaient aussi estimer le degré d'importance alloué au contenu et à l'évaluation des apprentissages dans l'atteinte des objectifs du programme identifiés. La Commission considère que les outils de collecte de données sont appropriés, qu'ils ont été validés et que le nombre de répondants est adéquat.

La réalisation de l'évaluation

Les aspects traités sous cette rubrique sont les données, l'analyse, les conclusions et les actions envisagées.

Les données

Le Collège a recueilli plusieurs données pertinentes. La Commission relève tout particulièrement la recherche faite sur le thème de l'intérêt des élèves pour les champs de savoir (évolution, diversification, motifs du changement d'intérêt), sur celui des groupes homogènes et stables d'élèves ainsi que sur les mesures d'encadrement. Des données adéquates ont été recueillies pour d'autres dimensions, à savoir le recrutement des élèves, l'admission et la réussite à l'université, l'apport des cours à l'atteinte des objectifs du programme, la charge de travail, les taux de réussite et de diplomation ainsi que les travaux du comité de programme.

La Commission note toutefois que des aspects de certains critères auraient dû être mieux documentés. En effet, le Collège n'a pas interrogé suffisamment de diplômés du programme pour lui permettre de porter un jugement éclairé sur l'adéquation de la préparation obtenue par la formation aux études universitaires. La Commission lui **suggère** de recueillir à l'avenir l'opinion d'un plus grand nombre de diplômés pour compléter l'examen de la pertinence du programme.

Le critère portant sur les ressources a été effleuré, le Collège s'étant surtout concentré sur la description de la contribution du corps professoral ainsi que sur celle des travaux du comité de programme et de son coordonnateur. Le Collège cherchait à démontrer l'importance de maintenir une équipe stable de professeurs rattachés au programme. Les caractéristiques de l'équipe d'enseignants (profil, perfectionnement) tout comme l'adéquation des ressources matérielles, n'ont pas été traitées. L'évaluation d'un programme de cette nature incite à recueillir l'information pertinente pour apprécier ces dimensions en raison du caractère interdisciplinaire de la formation et des multiples installations requises pour dispenser les cours (laboratoires, ateliers, etc.).

L'analyse

L'analyse effectuée pour l'appréciation de la pertinence du programme est exhaustive et complète. Le Collège a aussi fait un examen détaillé de la charge de travail, de l'application d'une approche programme, de la place des activités dites « complémentaires » et « communautaires », du regroupement des élèves, de la réussite et du cheminement scolaire. Par ailleurs, l'analyse des méthodes pédagogiques employées se

révèle trop limitée pour être réellement utile. Le Collège aurait pu, dans ce cas, faire une étude détaillée pour chacun des cours et porter une attention particulière à la capacité des stratégies d'enseignement à exercer un rôle intégrateur. Quant à l'appréciation du critère des ressources, seuls les sujets traités par le comité de programme depuis le début de l'expérimentation ont été brièvement analysés.

L'examen de la cohérence s'est effectué par une lecture théorique des données recueillies sur l'apport des cours à l'atteinte des objectifs du programme. Les professeurs auraient pu utiliser plus efficacement l'information obtenue au moyen de la grille qu'ils avaient remplie individuellement en procédant à une mise en commun des résultats et en tenant des discussions sur la contribution de leurs cours aux objectifs du programme. Ils auraient ainsi participé davantage aux travaux d'analyse par l'identification des éléments qui se dégagent des données recueillies. L'appréciation de la séquence des cours cause aussi un problème. C'est principalement sous l'angle de la charge de travail que cette dimension a été traitée. Le rapport d'autoévaluation contient une suggestion visant à intervertir deux cours dans la séquence. Or, cette proposition n'a pas été retenue par les professeurs car elle contrevenait à la logique requise à la progression des apprentissages. Cette situation, quelque peu étonnante, amène la Commission à constater qu'il existe une distance réelle entre l'analyse et la situation vécue. Le fait que les travaux d'évaluation aient été effectués par la personne-ressource externe et que les professeurs y aient été peu associés a certes influencé la qualité de la participation des principaux concernés par la démarche. Pourtant, plusieurs des aspects évalués faisaient déjà l'objet de discussions et d'échanges entre les professeurs et au comité de programme. La Commission a en effet constaté que les enseignants se situaient dans une perspective d'amélioration continue de la formation offerte. Elle déplore le fait qu'il n'y ait pas eu une meilleure intégration des travaux d'analyse à ceux du comité de programme. C'est pourquoi, la Commission **suggère** au Collège que l'analyse de ces deux questions (l'atteinte des objectifs et la séquence des cours) soit reprise par les enseignants et le comité de programme afin d'obtenir les retombées de cette démarche d'évaluation.

Les conclusions

Au regard des aspects pour lesquels l'analyse est adéquate, la Commission considère que la plupart des conclusions du Collège sont appropriées et qu'elle est en mesure de les entériner. L'une des conclusions amène cependant des réserves, soit celle portant sur la performance des élèves du programme pour l'admission en médecine. La Commission signale que si le Collège veut comparer la situation des élèves du programme à celle d'un autre programme, il devrait retenir exclusivement les dossiers ayant une cote R correspondante aux exigences des universités au lieu d'examiner le nombre de demandes

d'admission et d'acceptation au programme universitaire. Cela devrait permettre de tirer les conclusions appropriées sur ce sujet.

Les actions envisagées

C'est sous la forme de recommandations que le Collège énonce les actions envisagées dans le cadre de l'évaluation du programme. De façon générale, celles-ci découlent des constats et des conclusions résultant des travaux. Toutefois, la teneur de ces recommandations s'avère assez globale. La plupart de celles-ci s'adressent au Collège pour qu'il examine une situation (par exemple, l'activité d'intégration, les activités communautaires) ou pour qu'il confie aux départements ou au comité de programme la recherche de moyens pour améliorer la formation. La Commission considère que le type de mesures envisagées résulte d'une réflexion qui n'est pas entièrement terminée. En effet, une évaluation approfondie aurait dû inclure cette phase dans laquelle le Collège aurait complété l'examen d'une situation et identifié des moyens concrets. Ainsi, il aurait précisé, dans ses actions envisagées, des mesures spécifiques et précises qui lui auraient permis de mettre en œuvre rapidement les améliorations nécessaires. Dans le cas de la présente évaluation, la Commission considère que le Collège n'a pas pris tous les moyens pour parvenir à ces résultats. Cela est dû en partie à la contribution limitée des professeurs au processus d'évaluation. C'est pourquoi,

la Commission recommande au Collège, pour les prochaines évaluations, d'associer les professeurs afin qu'ils participent à part entière aux étapes de l'élaboration du devis d'évaluation, de l'analyse et de la recherche de solutions en vue d'améliorer la mise en œuvre d'un programme.

Le suivi de l'évaluation

Le Collège a déposé un plan de travail pour le programme *Sciences, lettres et arts* pour l'année 2000-2001, document préparé par le coordonnateur et adopté par le comité de programme. Ce plan précise les actions réalisées et celles à être assumées par cette instance. Il ne contient toutefois pas les actions qui relèvent d'autres instances du Collège. La Commission **suggère** au Collège de préparer et de faire adopter un plan d'action complet incluant le partage des responsabilités et un échéancier.

Conclusion

L'évaluation du programme *Sciences, lettres et arts* a permis au Collège de Bois-de-Boulogne, au-delà de l'évaluation de ce programme, d'expérimenter pour la première fois sa politique institutionnelle d'évaluation des programmes. Cette expérimentation a permis au Collège et à la Commission d'identifier les aspects de la PIEP et de son application qui méritent d'être soulignés ainsi que ceux qui doivent être améliorés.

Le choix du programme s'est fait selon les dispositions de la PIEP. Le système d'information sur les programmes d'études est en bonne voie d'être complété. Le Collège disposait des données requises à l'évaluation. Compte tenu des circonstances particulières qui ont prévalu lors de l'autoévaluation, le processus suivi respecte, dans l'ensemble, les dispositions de la PIEP.

Au chapitre de l'efficacité de la politique dans son application, le Collège gagnerait à préciser, dans le devis, les enjeux liés à une évaluation de programme afin de déterminer les critères et les questions d'évaluation pertinentes et de s'assurer que tous les aspects identifiés fassent l'objet d'un examen attentif. De plus, il aurait avantage à s'assurer d'une participation à part entière des professeurs aux étapes de l'élaboration du devis d'évaluation, de l'analyse et de la recherche de solutions. Enfin, le recours au sondage auprès d'un plus grand nombre de diplômés et l'élaboration d'un plan d'action précis et concret devraient être pris en compte dans une opération d'évaluation.

À la suite de l'évaluation de programme effectuée, le Collège envisage d'apporter des modifications à trois aspects de sa PIEP. Il se propose de situer l'étape de l'identification des questions d'évaluation après celle de l'élaboration du devis. Il a l'intention de modifier le mandat du comité d'évaluation en le centrant sur la critique de la démarche liée à la collecte et à l'analyse des données ainsi que sur la production et la validation des conclusions et des actions envisagées. Enfin, il compte revoir le rôle confié au secrétaire du comité d'évaluation. Ces propositions concordent avec l'expérience vécue par le Collège. La Commission s'interroge toutefois sur la pertinence des modifications envisagées au mandat du comité d'évaluation.

Dans l'ensemble, la Commission juge que l'application faite par le Collège de Bois-de-Boulogne de sa Politique institutionnelle d'évaluation des programmes, lors de son évaluation du programme *Sciences, lettres et arts*, a été conforme. Elle considère toutefois que l'application de la politique n'a été que partiellement efficace, principalement lors de la réalisation de l'évaluation.

Les suites de l'évaluation

En réponse au rapport préliminaire, le Collège de Bois-de-Boulogne partage l'essentiel des deux recommandations formulées par la Commission. Le Collège apporte quelques précisions sur le contenu du rapport et fait état de mesures prévues afin d'améliorer sa PIEP et son application.

C'est ainsi qu'il indique que « Dans le cadre de l'évaluation du programme de Sciences de la nature (présentement en cours), nous comptons expérimenter à la session d'automne 2001, différentes façons d'assurer la participation des enseignants du programme, par exemple : journées pédagogiques programme, pour présenter le rapport d'étape, le rapport final, l'évaluation effectuée par la Commission, etc.

Il sera assez facile de cibler les enseignants des cours de la formation spécifique; par contre, puisque nos cours de formation générale ne sont pas formés de groupes d'étudiants homogènes (à une exception près – le programme intégré en Sciences, lettres et arts), l'appartenance à un programme n'est pas une réalité vécue et ce sera l'occasion d'innover et de revoir les stratégies d'harmonisation de la formation générale aux programmes d'études. »

La Commission a pris bonne note de ces mesures qui devraient contribuer à améliorer l'efficacité de l'application de la PIEP.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président